

ANNEXE 2 : ATTESTATION RÈGLEMENT DES CONCOURS ET DROIT À L'IMAGE



Attestation d'acceptation Règlement des concours et droit à l'image

Je soussigné (nom, prénom, pseudonyme)

Participant au concours à l'occasion du Congrès Français de l'Illusion organisé par la FFAP,

- certifie avoir lu et accepte le règlement du concours et du Championnat de France de Magie FFAP et s'y conformera ;
- accepte la décision du jury comme celle du Bureau de la FFAP ;
- accepte d'être filmé et/ou interviewé et que mon numéro soit filmé et photographié par une équipe ayant reçu l'agrément de la FFAP.

Cette autorisation librement consentie est faite à titre gracieux par les deux parties dans les limites précisées ci-dessous :

- Assurer la promotion de la FFAP, quel que soit le support (presse magazine, composite, dossier de presse, site Internet de la FFAP, médias français et étrangers).

Toutes autres utilisations seront assujetties à autorisations complémentaires.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation.

Je m'engage à être solidaire de la FFAP, de son photographe et/ou son vidéaste en cas de préjudice causé par une utilisation abusive ou détournée des images par un tiers à son insu.

Cette autorisation est valable un an renouvelable par tacite reconduction et reste valable en cas de changement d'état civil ou d'Association.

Elle peut être annulée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je déclare avoir plus de 18 ans et disposer de la capacité à signer ce formulaire en mon propre nom ou d'être le représentant légal pour un mineur.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à le

Signature du concurrent ou de son représentant légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »